



La Mairie de Crolles recrute

DES ANIMATEURS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (H/F)

Pour l'année scolaire 2020-2021

CDD

8 605 habitants

Budget de fonctionnement : 22.8 millions €

Budget d'investissement : 15.7 millions €

DESCRIPTION DU POSTE

Située entre Grenoble et Chambéry, au cœur de la vallée du Grésivaudan, la Ville de Crolles recrute des animateurs d'activités périscolaires. Au sein du pôle éducation, sous l'autorité d'un des quatre responsables d'équipe périscolaire et du service périscolaire, vous aurez en charge différentes activités ayant pour objectif de garantir la sécurité physique et morale de l'enfant, contribuer à son éveil et à son épanouissement, ainsi que favoriser le bien-être par l'accueil et l'animation de groupes d'enfants en activités éducatives. Vous veillerez à la bonne transition entre milieux scolaire, périscolaire et familial par la mise en œuvre des projets pédagogiques et d'animation et assurerez les missions suivantes ;

MISSIONS PRINCIPALES

- Encadrer et animer des activités éducatives, sportives, techniques, culturelles ou ludiques
- Concevoir la séance d'animation, préparer le matériel et l'espace d'animation
- Gérer l'activité et veiller au respect des règles de vie sociale
- Assurer la responsabilité d'un groupe d'enfants pendant le temps d'activité
- Être garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- Adapter l'activité au projet pédagogique (règles de vie, objectifs...)
- Mettre en place des projets d'animation dans le cadre des Ateliers découvertes

PROFIL RECHERCHE

- Être en capacité de gérer un groupe d'enfants
- Connaître les besoins des enfants de 3 à 11 ans
- Maîtriser une ou plusieurs techniques d'animation à caractère ludique, culturelle, sportive, technique, ou éducative
- Aptitude pédagogique pour animer et encadrer une activité
- Aptitude au travail en équipe
- BAFA ou CAP petite enfance apprécié

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET D'EXERCICE DU POSTE

Poste à pourvoir au 28 août 2020

Propositions de poste (temps annualisé, rémunération lissée sur l'année complète) : contrats de 8h20, 14h40 ou 17h50 en fonction des postes assurés ;

Restauration scolaire 11h10-13h30 + Activités Jeux : à partir de 16h10 jusqu'à 18h00 voire 18h30.

1 réunion hebdomadaire de 13h20 à 14h00 (le mardi) + 1 réunion hebdomadaire de 15h30 à 16h10 (le jeudi) + formations, réunions ponctuelles de travail et d'équipe.

CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à transmettre **en PDF** au plus tard le **30/09/2020** :

**Monsieur le Maire
Ville de Crolles
Place de la Mairie
38920 CROLLES**

ou par mail à

recrutement@ville-crolles.fr

Contact : Julie Lachenal, responsable du service périscolaire : 04 76 08 04 54